



Décision de radiodiffusion CRTC 2010-686-1

Version PDF

Référence au processus : 2010-489

Autre référence : 2010-774

Ottawa, le 23 novembre 2010

Newcap Inc.

Springdale (Terre-Neuve-et-Labrador)

Demande 2010-0585-1, reçue le 8 avril 2010

CKCM Grand Falls – nouvel émetteur à Springdale – correction

1. Par la présente, le Conseil corrige *CKCM Grand Falls – nouvel émetteur à Springdale*, décision de radiodiffusion CRTC 2010-686, 15 septembre 2010.
2. Dans cette décision, le Conseil a identifié par erreur que CKCM Grand Falls est située au Nouveau-Brunswick.
3. Ainsi, le Conseil remplace le paragraphe 1 de cette décision par le paragraphe suivant :
 1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Newcap Inc. en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio AM commerciale de langue anglaise CKCM Grand Falls (Terre-Neuve-et-Labrador) afin d'ajouter un émetteur FM à Springdale. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à la licence.